

ANNEMASSE AGGLO MED

©Argo&Siloe



Table ronde et ateliers

11 septembre 2017

Gaillard, Espace Louis Simon



Animation Didier Tcherkachine – Argo&Siloe



Programme

- Introduction par Monsieur Christian Aebischer (Conseiller Communautaire Délégué au commerce)

- 9h00 - Table Ronde autour de 3 thèmes
 - 1. Préserver ou reconquérir sa clientèle
 - 2. Gérer son entreprise en période difficile
 - 3. Solutionner des difficultés de trésorerie

- 11h00 – Ateliers d'experts
 - Relation client : Maintenir son CA, actions commerciales...
 - Solutions financières : gestion de trésorerie, tableaux de bord...
 - Savoir activer les procédures légales (ex Travail partiel, CCSF...)



Introduction

► Monsieur Christian Aebischer

○ Conseiller Communautaire Délégué au commerce – Annemasse Agglo



Table ronde : Entreprises, outillez-vous pour faire face aux difficultés !

Contacts des intervenants

► Intervention d'experts

- Adeline GAREL – CCI Haute-Savoie - 04 50 33 71 08, agarel@haute-savoie.cci.fr
- Marc Rouvier - CMA - Marc.Rouvier@cma-74.fr
- Frédéric Martin – MED - 04 50 87 09 87 - martin@med74.fr
- Rémi Fournier - Annemasse Agglo - remi.fournier@annemasse-agglo.fr
- Marie-Joëlle Desbiolles - Ordre des experts Expert comptable 04 50 43 92 22
mj.desbiolles@acora.fr
- Chrystèle Martinez - Direccte - chrystele.martinez@direccte.gouv.fr
- Christophe HAY – Conciliateur christophe.hay@ses-conseil.net
- Christelle BOMBAIL - DDFIP de Haute-Savoie (CCSF 74) - 04.50.63.39.47
christelle.bombail@dgfip.finances.gouv.fr
- Josiane Bouges - Directrice Adjointe - Banque de France - josiane.bouges@banque-france.fr
-



Table ronde : Entreprises, outillez-vous pour faire face aux difficultés !

1- Préserver ou reconquérir sa clientèle

► Témoignage entreprise

○ **Jean-Pierre BARTOLOME - Boucherie du Bel Os**

► Intervention d'experts

○ **Adeline GAREL – CCI Haute-Savoie**

○ **Marc Rouvier – CMA**

○ **Frédéric Martin – MED**



Table ronde : Entreprises, outillez-vous pour faire face aux difficultés !

1- Préserver ou reconquérir sa clientèle

► Témoignage entreprise

○ Jean-Pierre BARTOLOME - Boucherie du Bel Os



Annonce radio nostalgie



Niveau de satisfaction
perçu par le client

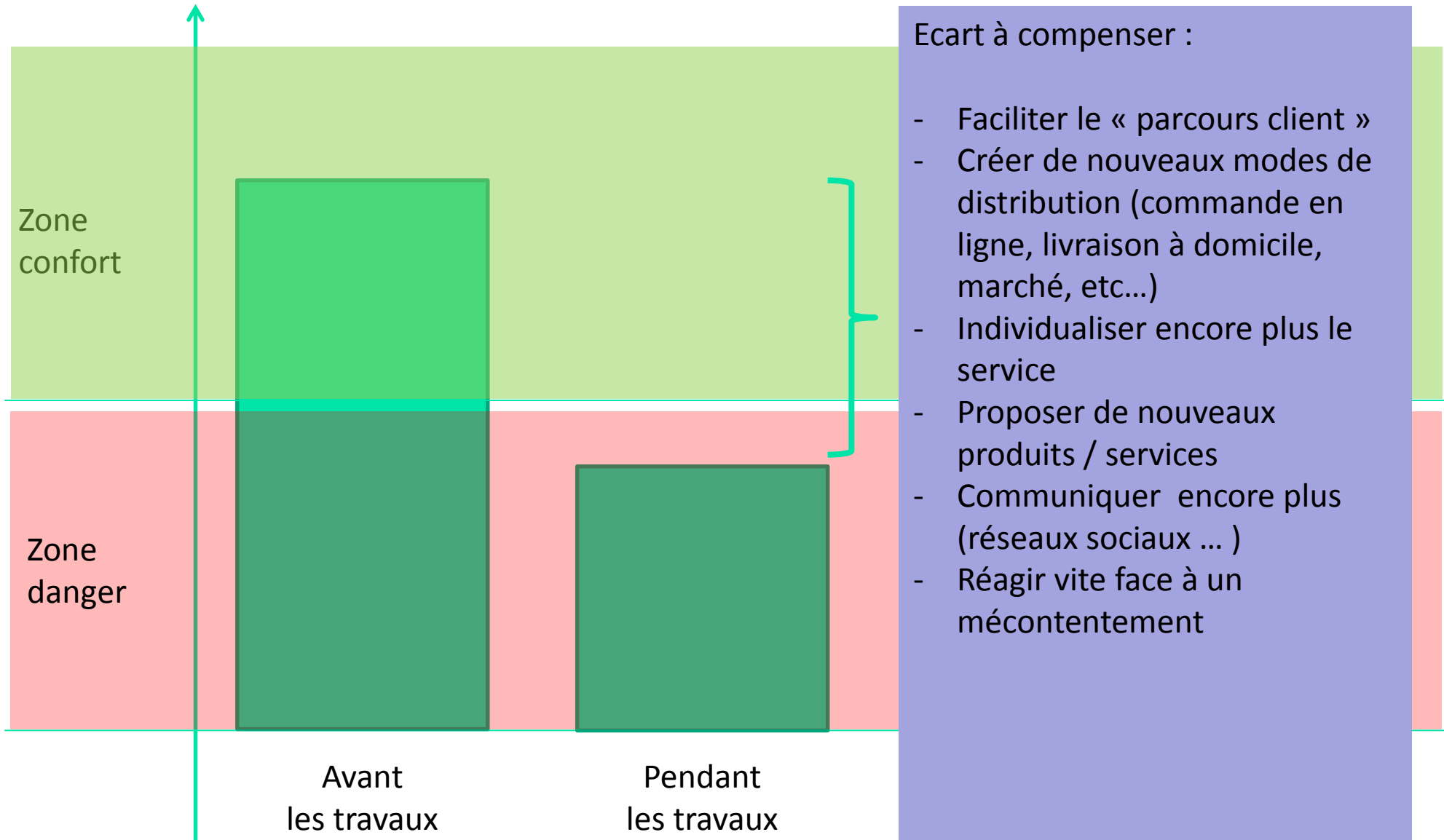




Table ronde : Entreprises, outillez-vous pour faire face aux difficultés !

1- Préserver ou reconquérir sa clientèle

► Echanges et apports

- Importance d'anticiper
- Les actions de communication ne portent pas leur effets immédiatement, Démarche qui s'inscrit sur du moyen / long terme
- Ne pas hésiter à tester, les solutions sont variables d'une entreprise à une autre
- Pas de solution idéale, mais le cumul de plusieurs actions peut donner des résultats
- Etre acteur, se faire voir



Table ronde : Entreprises, outillez-vous pour faire face aux difficultés !

2- Gérer son entreprise en période difficile

► Témoignage entreprise

- **Monsieur El Begri - Gentleman & Colonel**

► Intervention d'experts

- **Marie-Joëlle Desbiolles - Ordre des experts Expert comptable**

- **Chrystèle Martinez - Direccte**

- **Marc Rouvier – CMA**

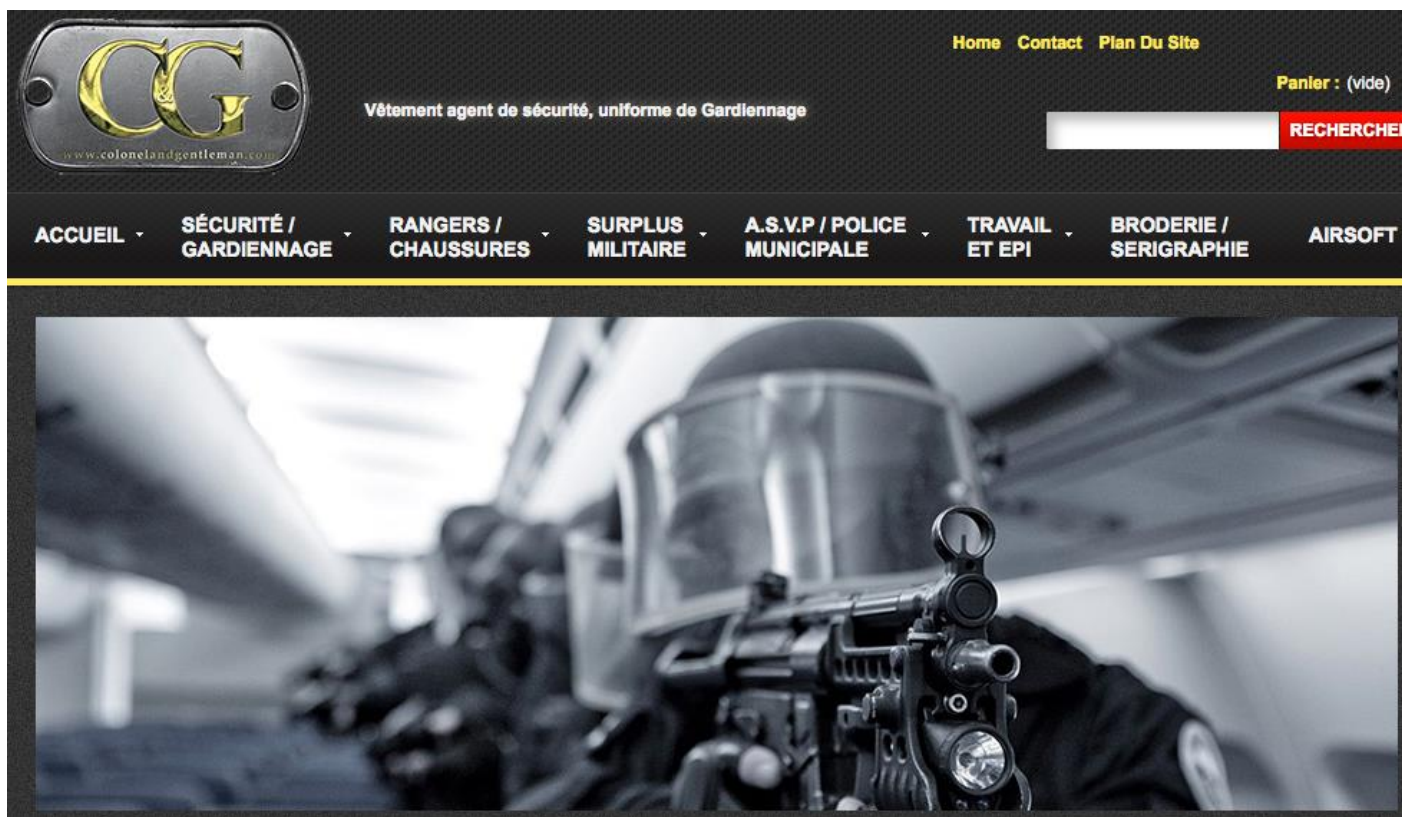


Table ronde : Entreprises, outillez-vous pour faire face aux difficultés !

2- Gérer son entreprise en période difficile

► Témoignage entreprise

○ Monsieur El Begri - Gentleman & Colonel



L'activité partielle

En cas de réduction d'activité liée à la conjoncture économique, des difficultés d'approvisionnement, un sinistre ou des intempéries, des transformations, restructurations ou modernisation de votre entreprise,

Quelle que soit sa taille, son secteur d'activité, et pour tous les salariés :

Votre entreprise perçoit une allocation de **7,74€ par heure chômée** par salarié

Votre entreprise verse une indemnité horaire égale à **70% de leur salaire brut horaire** (environ 84% du salaire net horaire) ;

L'ensemble de vos démarches en un clic :

<https://activitepartielle.emploi.gouv.fr>



Table ronde : Entreprises, outillez-vous pour faire face aux difficultés !

2- Gérer son entreprise en période difficile

► Echanges et apports

- Demandes d'activité partielle traitées en local et rapidement
- Dispositif souple : pas obligé d'utiliser le nombre d'heures déclarées
- Se faire accompagner, notamment par une personne en formation, peut être intéressant



Table ronde : Entreprises, outillez-vous pour faire face aux difficultés !

3- Solutionner des difficultés de trésorerie

► Témoignage entreprise

- **Jean-Christophe MARONNEAUD - Passionnément Chocolat**

► Intervention d'experts

- **Christophe HAY - Médiateur/Conciliateur et Conseiller Juridique**

- **Christelle BOMBAIL - DDFIP de Haute-Savoie (CCSF 74)**

- **Josiane Bouges - Directrice Adjointe - Banque de France**



Table ronde : Entreprises, outillez-vous pour faire face aux difficultés !

3- Solutionner des difficultés de trésorerie

► Témoignage entreprise

○ Jean-Christophe MARONNEAUD - Passionnément Chocolat





Table ronde : Entreprises, outillez-vous pour faire face aux difficultés !

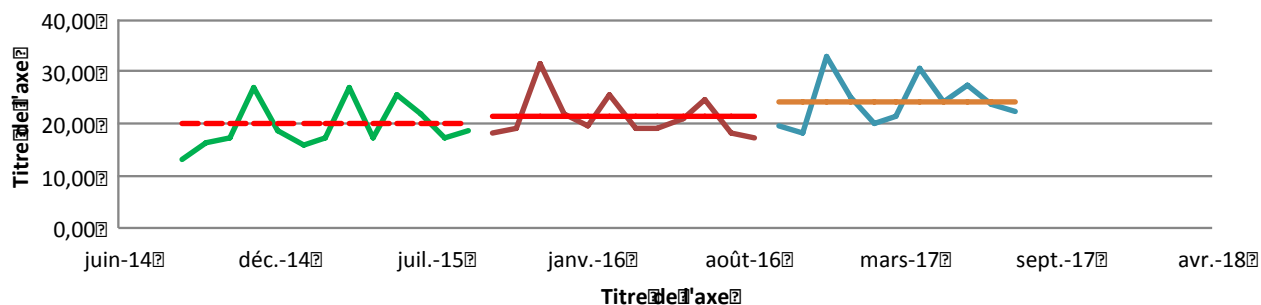
3- Solutionner des difficultés de trésorerie

► Témoignage entreprise

○ Jean-Christophe MARONNEAUD - Passionnement Chocolat

TRESORERIE 2016-17								
SOLDE INITIAL :	-200,00							
RECETTES	SEPTEMBRE	%	OCTOBRE	%	NOVEMBRE	%	DECEMBRE	%
Recette année de référence 2016	13 113,00		13 571,00		11 853,00		36 700,00	
objectif	-2 884,53	-22,00	-1 841,85	-13,57	-2 861,10	-24,14	-6 006,94	-16,37
Caisse Espèces	0,00	1 528,53	0,00		0,00		0,00	
Caisse Espèces	0,00	3 947,45	0,00		0,00		0,00	
Caisse Espèces	0,00	2 603,88	0,00		0,00		0,00	
Caisse Espèces		0,50						
Virement Client	1 371,60						578,18	
Caisse Espèces	3 374,60		3 864,55		2 734,55		8 228,20	
Remise de Carte	5 255,57		7 556,10		6 057,45		20 955,96	
Versement Chèque	226,70		308,50		199,90		1 508,90	
TOTAL recettes	10 228,47		11 729,15		8 991,90		31 271,24	
REMBOURSEMENTS								
Remboursement SIE/Divers								6 116,00
Virements compte épargne								
Versement Espèces Monnaie	360,00				95,00		145,00	
Virement	4 529,70		236,00		75,00			6,58
	4 889,70		236,00		170,00		145,00	
DEPENSES								

PANIER MOYEN D'EXERCICE



Missions de la commission des chefs des services financiers (CCSF)

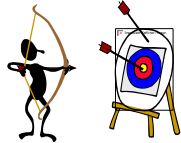
La CCSF est un organisme de concertation et de coordination ayant pour missions principales :

⇒ de mettre en œuvre des plans d'apurement échelonné de l'ensemble des dettes publiques des débiteurs professionnels

⇒ d'examiner, depuis la loi de sauvegarde des entreprises du 26 juillet 2005, les demandes de remise de dettes publiques présentées au bénéfice des débiteurs faisant l'objet d'une procédure de conciliation, de sauvegarde ou de redressement judiciaire

L'octroi de délais de paiement par la commission des chefs des services financiers (CCSF) / Conditions

⇒ Quel est le rôle de la CCSF :



- Être un guichet unique auprès duquel l'entreprise peut solliciter des délais de paiements pour ses dettes fiscales et ses dettes sociales, en toute confidentialité.
- Faire suspendre totalement ou partiellement les poursuites engagées par les créanciers publics dès la mise en place d'un plan.
- Valider le principe d'une remise des majorations initiales par les créanciers publics à l'issue du plan, et sous réserve de son respect ainsi que des obligations déclaratives et de paiement du courant

NB : Les intérêts de retard complémentaires (IRC équivalant à 0,4% de la somme restant due en principal chaque mois / loyer de l'argent) calculés par les créanciers durant la vie du plan ne peuvent pas faire l'objet d'une remise intégrale ultérieure.

⇒ Entreprises éligibles au dispositif :

- L'entreprise doit être à jour dans le dépôt de ses déclarations et dans le paiement de la part salariale de ses cotisations sociales.
- L'entreprise bénéficiant de délais de paiement doit respecter son échéancier auprès de la CCSF sous peine de dénonciation de cet échéancier.

L'octroi de délais de paiement par la commission des chefs des services financiers (CCSF) / Périmètre

⇒ **Débiteurs concernés :**

Agriculteurs, commerçants, artisans, professions libérales, associations, personnes morales de droit privé, in bonis, y compris sous mandat ad hoc ou en conciliation.

⇒ **Champ des dettes concernées :**

- Dettes fiscales et sociales exigibles au jour de la présentation en commission (c'est à dire ayant fait l'objet d'un AMR)

⇒ **Nature des dettes concernées :**

- Impôts et taxe de toute nature, produits et redevances du domaine de l'Etat recouvrées par les comptables de la DGFIP,
- Créances recouvrées par les comptables de la Direction Générale des Douanes
- Cotisations et contributions sociales recouvrées par l'URSSAF, le RSI ou la MSA
- Les autres produits divers du budget de l'Etat

Sont exclues les amendes et condamnations pécuniaires prononcées par les juridictions, ainsi que les créances détenues par les collectivités territoriales et établissements publics locaux.

L'octroi de délais de paiement par la commission des chefs des services financiers (CCSF) / Dossier de saisine

⇒ La CCSF examine la situation du débiteur au vu :

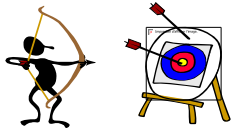
⇒ d'une rencontre systématique avec le dirigeant

⇒ d'un dossier type complété par le débiteur

⇒ d'un ensemble de pièces à produire à l'appui du dossier de saisine, dont :

- Les liasses fiscales établies au titre des 3 derniers exercices
- Un plan prévisionnel de trésorerie sur la durée du plan échelonné sollicité

⇒ Toutes les décisions prises par la CCSF sont prises à l'unanimité des membres la constituant.



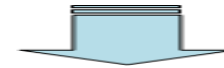
Un point d'entrée unique pour le débiteur : le secrétariat permanent de la CCSF

LE MANDAT AD HOC ET LA CONCILIATION



**ENTREPRISE
COMMERCIALE
ARTISAN
PROFESSION
LIBERALE**

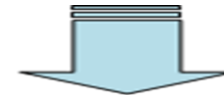
*Le chef d'entreprise adresse par courrier sa requête
au Président du Tribunal de Commerce ou de Grande Instance*



**Demande d'ouverture
d'une procédure de conciliation**

(ssi difficultés et cessation des paiements ≤ 45 j.)

**Audition du dirigeant par le Président
du Tribunal de Commerce**



Ordonnance du Président du Tribunal

*Avec désignation d'un conciliateur, définition de l'objet de sa mission
et des conditions de
sa rémunération. Obligation de confidentialité*



SES - conseil

www.ses-conseil.fr - contact@ses-conseil.net

LE MANDAT AD HOC ET LA CONCILIATION

Mission du conciliateur

Favoriser la conclusion d'un accord amiable destiné à mettre fin aux difficultés de l'entreprise entre le débiteur et ses principaux créanciers. Il peut formuler toutes ses propositions de nature à garantir la sauvegarde de l'entreprise, la poursuite de l'activité et le maintien de l'emploi



Fin de mission du conciliateur

La conciliation ne peut pas durer plus de 4 mois, avec prorogation éventuelle d'un mois



Echec de la mission

*Le conciliateur présente son rapport au Pdt du Tribunal.
Ce dernier met fin à la mission et à la conciliation*



Accord de conciliation

L'accord entre les différentes parties conduit soit à un constat, soit à une homologation par le Tribunal

Homologation de l'accord

*par le Pdt du Tribunal à la demande du débiteur, sous certaines conditions
(pas de cessation des paiements,
assure la pérennité de l'entreprise, pas
d'atteinte aux intérêts des créanciers
non signataires)*

*Cette décision, qui met fin à la
période de conciliation est
susceptible d'appel*

OU Constatation de l'accord

*Par le Pdt du Tribunal, si les parties ne
souhaitent pas que l'accord fasse
l'objet d'une publicité. Dans ce cas, le
débiteur doit adresser une déclaration
certifiée attestant qu'il ne se trouve
pas ou plus en cessation des
paiements*





Table ronde : Entreprises, outillez-vous pour faire face aux difficultés !

3- Solutionner des difficultés de trésorerie

► Echanges et apports

- Banque de France, garant du système bancaire. Rôle de médiation du crédit : négociation avec les banques suite à un refus de crédit ou dénonciation de découvert autorisé
- Nécessité d'anticiper, communiquer régulièrement avec son banquier et lui présenter des projections (tableaux de bord)
- Commission des Chefs de Services Financiers : pour étaler les dettes sociales et fiscales. Lien avec l'ensemble des créanciers publics
- Conciliation : négociation avec les créancier. Procédure confidentielle, ordonnée par le juge du tribunal de commerce. Négociation de moratoire sur crédit bancaire et / ou sollicitation CCSF



► 60 000 Rebonds s'est donné deux missions :

Accompagner les entrepreneurs qui veulent relancer un nouveau projet

Faire évoluer la perception de la société sur l'échec de l'entrepreneur.

► *Avant de convaincre ceux qui n'ont pas envie d'entreprendre, utilisons l'énergie et l'expertise de ceux qui ont déjà tenté l'aventure et appris de leurs erreurs.*

► *Reste à les entourer d'experts compétents pour travailler de manière professionnelle l'échec passé, afin qu'ils rebondissent, mais surtout qu'ils sortent « grandis » de cette expérience pour mieux réussir.*



L'accompagnement d'un entrepreneur en rebond est totalement bénévole pour que les plus démunis puissent en bénéficier. Il se déroule initialement sur 24 mois et donne lieu à une sélection préalable.

70% d'entre eux rebondissent en créant une nouvelle entreprise et 30% en retrouvant un poste salarié.





Réunions mensuelles à Annecy

Contact : Sylvain TRITANT

tritant.60000rebonds@gmail.com